

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL1669

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure, M. Questel, rapporteur et Mme Sage, rapporteure

à l'amendement n° CL|589 de M. Savignat

APRÈS L'ARTICLE 67

À l'alinéa 4, après la référence :

« 5° »,

insérer la référence :

« de l'article L. 1241-14 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.